Nations Unies S/PRST/2002/9



# Conseil de sécurité

Distr. générale
10 avril 2002
Français
Original: anglais

## Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Lors de la 4511e séance du Conseil de sécurité, le 10 avril 2002, à l'occasion de l'examen par le Conseil de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », le Président du Conseil a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité appuie la Déclaration conjointe (S/2002/369) publiée à Madrid le 10 avril 2002 par le Secrétaire général, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne et le Haut Représentant pour la politique extérieure et la sécurité commune de l'Union européenne, que lui a transmise le Secrétaire général et qui figure en annexe à la présente déclaration. Le Conseil demande au Gouvernement israélien, à l'Autorité palestinienne et à tous les États de la région de coopérer aux efforts visant à atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration conjointe et insiste pour que soient immédiatement appliquées les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002). »

02-32529 (F) 100402 100402

# Annexe

## Déclaration conjointe

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Igor Ivanov, le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Colin Powell, le Ministre des affaires étrangères d'Espagne, M. Josep Piqué, et le Haut Représentant pour la politique extérieure et la sécurité commune de l'Union européenne, M. Javier Solana, se sont rencontrés aujourd'hui à Madrid. Nous avons examiné l'intensification des affrontements au Moyen-Orient et sommes convenus de coordonner nos actions en vue de résoudre la crise actuelle.

Nous nous déclarons gravement préoccupés par la situation actuelle, notamment la montée de la crise humanitaire et l'aggravation du risque pour la sécurité régionale. Nous réaffirmons notre condamnation commune de la violence et du terrorisme, nous exprimons notre profonde détresse devant les victimes palestiniennes et israéliennes innocentes et nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles de ceux et de celles qui ont été tués ou blessés. Estimant qu'il y a eu trop de souffrances et trop de sang répandu, nous demandons aux dirigeants d'Israël et à l'Autorité palestinienne d'agir dans l'intérêt de leur population, de la région et de la communauté internationale, et de mettre immédiatement fin à ces affrontements dénués de sens.

À cet égard, nous exprimons notre grave préoccupation devant les attaques les plus récentes lancées à partir du Liban au travers de la Ligne bleue fixée par l'ONU. Le Quatuor demande à toutes les parties de respecter cette ligne, d'arrêter toutes les attaques et de faire preuve de la plus grande retenue. Il ne faut pas que le conflit s'étende et menace la sécurité et la stabilité régionales.

L'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et la Russie déclarent qu'elles appuient vivement la mission du Secrétaire d'État Powell et demandent instamment à Israël et à l'Autorité palestinienne de coopérer pleinement avec cette mission et de participer aux efforts qu'elles poursuivent afin de rétablir le calme et de reprendre le processus politique.

Nous réitérons qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit et demandons à toutes les parties d'oeuvrer en faveur de la solution politique de leur différend, fondée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU et sur le principe « terre contre paix » – qui a constitué le fondement de la Conférence de Madrid de 1991. Nous réaffirmons notre appui à l'objectif défini par le Président Bush et énoncé dans la résolution 1397 du Conseil de sécurité de l'ONU, à savoir deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. Nous accueillons chaleureusement l'initiative de paix du Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite, telle qu'elle a été approuvée à Beyrouth par la Ligue des États arabes, en tant que contribution importante à une paix globale, y compris en Syrie et au Liban.

Afin de pouvoir progresser vers nos objectifs communs, nous réaffirmons que la résolution 1402 doit être pleinement appliquée dans l'immédiat, comme il est demandé dans la résolution 1403 du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous demandons à Israël de mettre immédiatement un terme à ses opérations militaires. Nous demandons qu'un véritable cessez-le-feu soit réalisé immédiatement et qu'Israël se

retire immédiatement des villes palestiniennes, y compris Ramallah et, plus particulièrement, le quartier général du Président Arafat. Nous demandons à Israël de respecter pleinement les principes humanitaires internationaux et d'assurer toute liberté d'accès aux organisations et aux services humanitaires. Nous demandons à Israël de s'abstenir de l'emploi excessif de la force et d'entreprendre tous les efforts possibles pour assurer la protection des civils.

Nous demandons au Président Arafat, en sa qualité de dirigeant reconnu et élu du peuple palestinien, d'entreprendre immédiatement les plus grands efforts possibles pour mettre fin aux attentats terroristes commis contre des Israéliens innocents. Nous demandons à l'Autorité palestinienne d'agir de manière décisive et de prendre toutes les mesures possibles dont elle est capable pour démanteler l'infrastructure terroriste, y compris le financement des terroristes, et de mettre fin aux incitations à la violence. Nous demandons au Président Arafat d'utiliser tout le poids de son autorité politique pour persuader le peuple palestinien que tous les attentats terroristes commis contre les Israéliens devraient s'arrêter immédiatement, et d'autoriser ses représentants à reprendre immédiatement la coordination de la sécurité avec Israël.

Le terrorisme, y compris les attentats-suicide à la bombe, est illégal et immoral, a gravement nui aux aspirations légitimes du peuple palestinien et doit être condamné, comme il est demandé dans la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Nous demandons à Israël et à l'Autorité palestinienne de s'entendre sans autre délai sur les propositions de cessez-le-feu avancées par le général Zinni. Nous nous félicitons des efforts faits jusqu'ici par le général Zinni afin d'atteindre cet objectif.

Le Quatuor est prêt à aider les parties à appliquer leurs accords, en particulier le plan de travail Tenet sur la sécurité et les recommandations Mitchell, y compris par l'entremise de tiers, comme en sont convenues les parties.

Nous affirmons que les plans Tenet et Mitchell doivent être pleinement appliqués, y compris la fin de toutes les activités d'implantation. Nous affirmons qu'il doit y avoir un mouvement immédiat, parallèle et accéléré vers des progrès politiques tangibles à brève échéance et qu'il convient de prendre une série définie de mesures conduisant à une paix permanente – y compris la reconnaissance, la normalisation et la sécurité mutuelles des parties, la fin de l'occupation israélienne et la fin du conflit. Israël pourra ainsi jouir d'une paix et d'une sécurité durables et le peuple palestinien pourra réaliser ses espoirs et ses aspirations dans la sécurité et la dignité.

À l'appui de ces objectifs, nous demandons à la communauté internationale, en particulier aux États arabes, de préserver, de renforcer et d'aider l'Autorité palestinienne, y compris grâce à des efforts visant à reconstruire son infrastructure, sa sécurité et sa capacité de gouvernance. Nous demandons aussi à la communauté des donateurs et aux institutions financières internationales de réaffirmer qu'elles s'engagent à fournir d'urgence une assistance humanitaire au peuple palestinien et à aider à la reconstruction économique et institutionnelle. Nous rendons hommage aux courageux efforts des organisations humanitaires.

Nous estimons de concert que le Quatuor doit maintenir à l'examen la situation au Moyen-Orient au niveau principal grâce à des consultations régulières. Nos

envoyés spéciaux poursuivront leurs efforts sur le terrain afin d'aider les parties à mettre fin aux affrontements et à reprendre les négociations politiques.

*Madrid, le 10 avril 2002*